



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



Présidentes et présidents de parlement

Genève, 25 avril 2025

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir d'inviter les membres de votre Parlement à une réunion parlementaire qui se tiendra en marge de la soixante-dix-huitième Assemblée mondiale de la Santé. Cette réunion est organisée conjointement par l'Union interparlementaire (UIP) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

L'Assemblée mondiale de la Santé, qui se tiendra du 19 au 27 mai 2025 à Genève (Suisse), est l'organe décisionnel suprême de l'OMS. Elle réunit des délégations des 194 États membres de l'OMS pour convenir d'objectifs et de stratégies dans le domaine de la santé qui guideront les travaux de l'Organisation et les politiques nationales de santé publique en vue d'améliorer la santé et le bien-être de tous.

Les parlements jouent un rôle essentiel pour traduire en mesures concrètes dans leur pays les décisions prises à l'Assemblée mondiale de la Santé. Et pourtant, les parlementaires sont souvent sous-représentés dans les délégations à l'Assemblée de la Santé. Pour remédier à cette situation, et dans le cadre de leur partenariat de longue date, l'UIP et l'OMS s'efforcent d'accroître la participation des parlementaires et la visibilité des parlements à l'Assemblée de la Santé. À cet égard, l'UIP et l'OMS se sont engagées à organiser ce rassemblement parlementaire mondial dans le cadre de l'Assemblée de la Santé à compter de mai 2025.

La réunion parlementaire se tiendra au Palais des Nations à Genève le mercredi 21 mai de 12h30 à 13h50. Elle sera ouverte aux parlementaires qui participent à l'Assemblée de la Santé en tant que membres de leur délégation nationale. La réunion se concentrera sur les questions et les décisions clés inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée de la Santé, afin de déterminer comment les parlements peuvent soutenir les mesures de suivi et la mise en œuvre. Les participants pourront également dialoguer avec des experts de la santé et réfléchir aux moyens de renforcer la coopération avec les acteurs de la santé concernés.

Les États membres qui participent à l'Assemblée de la Santé sont encouragés à inclure des parlementaires dans leur délégation. Nous comptons sur votre coopération pour contacter votre ministère afin que la délégation de votre pays comporte des parlementaires et que ces derniers puissent prendre part à la réunion parlementaire. L'accréditation pour participer à l'Assemblée de la Santé devra se faire via le ministère de votre pays, car l'UIP et l'OMS ne peuvent fournir une aide sur les aspects logistiques tels que l'obtention de visas d'entrée pour la Suisse, l'hébergement ou le transport.

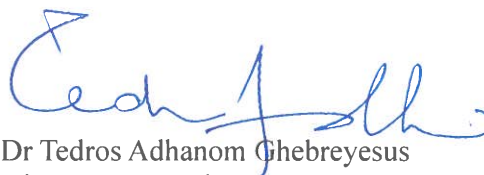
De plus amples informations, ainsi que les modalités d'inscription à la réunion parlementaire, seront communiquées sur le site web de l'UIP à l'adresse www.ipu.org/fr/evenements/evenements-en-cours-et-venir. Les documents seront également mis à disposition sur le site web de l'UIP.

Nous nous réjouissons à la perspective de la participation de membres de votre Parlement à la prochaine réunion parlementaire organisée dans le cadre de l'Assemblée de la Santé à Genève.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.



Martin Chungong
Secrétaire général
Union interparlementaire



Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus
Directeur général
Organisation mondiale de la Santé